



## REGLEMENT DU PRIX Ethnik.org « Artisan – Entrepreneur »

### Article 1 : OBJET

Le Prix Ethnik.org « Artisan – Entrepreneur » est organisé par l’Ong Ethnik.org , domiciliée 43 bis Rue Mantel 84000 - AVIGNON- FRANCE

Ce Prix est destiné à récompenser un(e) entrepreneur(e) ou un atelier qui contribue à apporter une réponse adaptée à une problématique locale et qui se traduit par un projet économique et une production viable.

### Article 2 : CRITERES ET ELIGIBILITE

Le Prix est ouvert gratuitement à toute personne âgée au minimum de 18 ans ayant un projet de création ou de développement d’entreprise qui remplit les conditions suivantes :

- **Il doit s’agir d’un projet de création ou de développement d’entreprise ayant déjà démontré un début concret de réalisation** ; les entreprises créées depuis moins de 3 ans peuvent également concourir.
- **Un projet de création ou de développement d’entreprise dans un pays africain** : le Prix Ethnik.org « Artisan-Entrepreneur » a pour objectif d’accompagner le projet pensé pour le développement socio-économique du Burkina Faso et des pays limitrophes (Niger, Togo, Bénin, Cote d’Ivoire, Mali, Ghana).
- **Un projet au modèle économique viable sur le long terme** (c’est-à-dire qui dégage suffisamment de revenus grâce à son activité, sans être dépendant de subventions ou de dons) : le Prix Ethnik.org « Artisan-Entrepreneur » récompense un projet de création ou de développement d’entreprise.
- Ne postuler qu’avec **un seul projet** à la compétition.

Le candidat doit également respecter les conditions suivantes :

**Si vous êtes sélectionnés** : être disponible entre le 15 mai et le 15 juin 2014 pour participer à 5 jours de séminaire à Ouagadougou ainsi que les 2 et 3 novembre 2014 pour la finale au Siao. Le candidat doit donc être titulaire d’une Carte d’Identité Nationale ou d’un passeport en cours de validité (selon sa nationalité) pour se rendre au Burkina Faso.



**Si vous êtes lauréat** : être disponible à partir de janvier 2014 pour commencer les étapes d'accompagnement qui seront établies suite à la proclamation des résultats.

### **Article 3 : ENREGISTREMENT DE CANDIDATURE**

L'accès au concours est gratuit. Chaque candidat désireux de s'inscrire au Prix Ethnik.org « Artisan-Entrepreneur » doit retirer un dossier à partir du 24 février 2014.

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site [www.ethnik.org](http://www.ethnik.org)
2. Retirer les dossiers dans locaux des partenaires :
  - a. Salon International de l'Artisanat d'Ouagadougou
  - b. Chambre des Métiers de l'artisanat du Burkina Faso
  - c. Entrepreneurs du Monde
  - d. Ecole 2ie
  - e. Maison de l'entreprise du Burkina Faso et des CEFORE
  - f. Village artisanal d'Ouagadougou
  - g. Société Générale des Banques du Burkina
  - h. Institut Français de Ouagadougou
3. Déposer le dossier de candidature complété, avec mention de son identité : « Candidature Prix ethnik.org Artisan- Entrepreneur »
4. Optionnel : envoyer un Business Plan déjà réalisé ainsi que tous les documents justifiant des avancées de son projet (photos, vidéos, site web, contrats, rapports annuels etc.).

La date limite de dépôt ou d'envoi des candidatures est fixée au **mercredi 31 avril 2014 à 17h GMT**.

### **Article 4 : JURY**

Les dossiers seront examinés par un jury composé de personnalités du monde de l'entreprise (commerciales et industrielles) et de partenaires d'Ethnik.org. Le choix et la décision du jury seront souverains. Chaque candidat sera personnellement informé par e-mail du résultat du jury d'experts.

### **Article 5 : CONFIDENTIALITE**

Les membres du jury retenus par ethnik.org et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent prix s'engagent à garder confidentielles les informations relatives aux projets durant toute la durée du concours.

### **Article 6 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

Les candidats s'engagent à répondre à toute demande d'information de l'organisateur. L'acte de candidature vaut acceptation expresse par les participants du présent règlement et des conditions qu'il contient.

### **Article 7 : PRIX ET ACCOMPAGNEMENT**

Le Prix se déroule en 2 étapes qui aboutiront à la récompense du/de la meilleur(e) candidat(e)

**Etape 1** : Un premier jury composé de professionnels se réunira entre le 1<sup>er</sup> et le 15 mai 2014 pour étudier toutes les candidatures éligibles et sélectionner les 15 meilleurs projets. **La liste des lauréats sera disponible sur le site d'ethnik.org à partir du 16 mai 2014.**

Récompense : les 15 candidats retenus seront invités à participer à un **séminaire obligatoire** de 5 jours en internat à Ouagadougou. Aucune dérogation ne sera acceptée. Les frais de logement et de restauration sur place seront pris en charge par Ethnik.org pendant les 5 jours de formation. Seul le déplacement jusqu'à Ouagadougou sera à la charge des candidats.

**Etape 2** : A l'issue de la semaine de séminaire, 5 candidats seront retenus pour participer à la phase finale qui se déroulera au Siao les 2 et 3 Novembre 2014 où ils devront défendre leur projet devant un jury.

Afin de présenter les 5 finalistes sur le stand Ethnik.org lors du Siao, les finalistes s'engagent à fournir à l'organisateur fin juin 2014 une photo d'identité, des photos de produits et les principaux éléments qui décriront le projet qui concoure. La dimension, la qualité et le contenu des photos seront arrêtés avec le designer chargé de la scénographie du stand.

**Les résultats seront proclamés le 6 novembre 2014**

Contenu du séminaire : **(à compléter par Bâtisseurs du Monde)**

Récompense : Le Prix récompense l'entrepreneur lauréat par un accompagnement individualisé lui permettant de renforcer ses compétences, de dynamiser son activité et de développer son sens de l'entrepreneuriat. Un cursus de formation pourrait être réalisé en France. La durée d'accompagnement est prévue sur 24 mois à définir en fonction du projet retenu

#### **Article 8 : DROIT A L'IMAGE**

Les lauréats autorisent l'organisateur à publier toute information les concernant (noms, prénoms, photos et films etc.) ainsi que toute information concernant le projet (la dénomination, les coordonnées, la description succincte de leur projet et/ou de leur société lorsqu'elle aura été créée) dans le cadre des actions de communication et d'information, sur tous types de supports (y compris le site Internet), sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit.

#### **Article 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation. Les soutiens financiers des partenaires ne sont en aucun cas un droit. L'organisation ne peut être tenue pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.

Ethnik.org l'organisateur, se réserve le droit, en cas de nécessité majeure, de modifier le présent règlement ou d'annuler le présent concours.